

Mazamet VILLE DE RELIEFS

**Mairie de Mazamet
Place Georges Tournier
81200 Mazamet**

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la ville de Mazamet

PLAN REGLEMENTAIRE

Echelle: 1/2500 **Date :** 25/05/2023

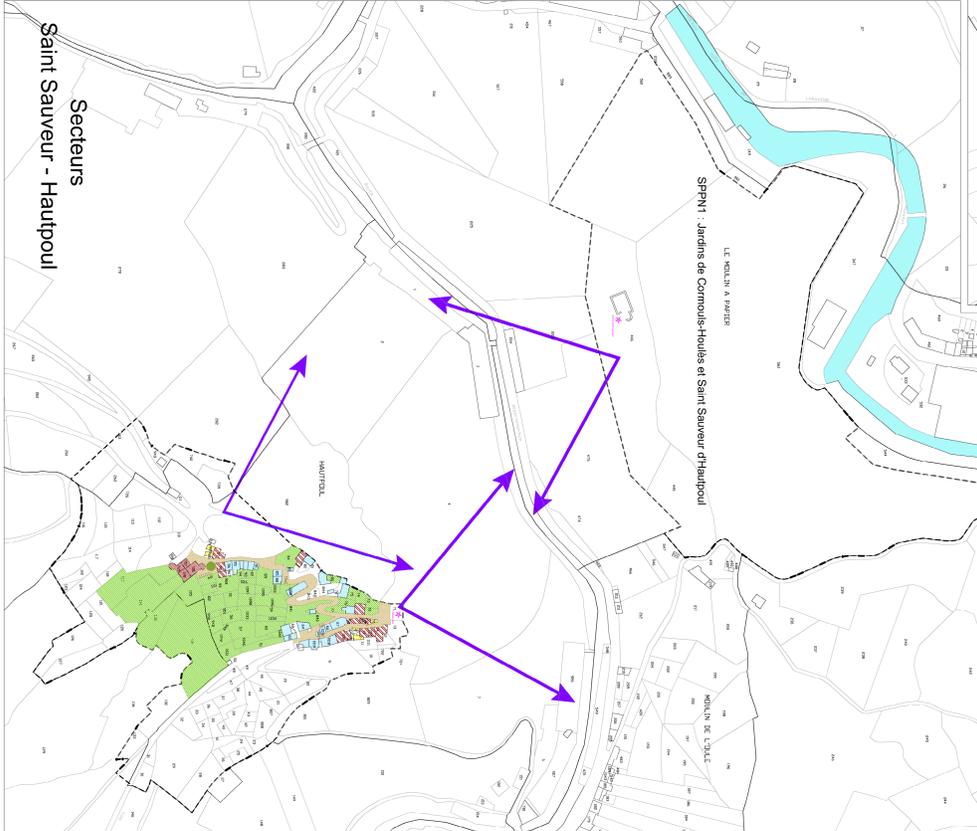
Le Chamier Lambert
 Architecte
 15 Avenue Jean Jaurès
 31000 Toulouse

SCP A Tardouche & Robert-Cals
 Architectes
 08 rue du Tolbiac
 31000 Toulouse

ZONAGE CENTRE:
 SPU 1 a Centre ancien et boulevards
 SPU 1 c Extension urbaine - Villas et complexes industriels
 SPU 2 a Faubourgs et entrées de ville
 SPU 2 b Ententes industrielles - Entrepôts, magasins
 SPU 3 Villages de Carmouss-Houles et Saint Sauveur d'Hautpoul
 SPPN - Villages d'Hautpoul

LEGENDE:

- Délimitation du périmètre et des secteurs de l'AVAP
- Monument Historique (classé au titre inscrit)
- Immeuble remarquable (Catégorie 1)
- Edifice d'intérêt (Catégorie 2)
- Edifices d'accompagnement (Catégorie 3)
- Immeuble / partie d'immeuble affecté ou destiné à la valeur d'ensemble patrimoniale d'ensemble
- Edifices non protégés
- Elément architectural méritant protection et mise en valeur / Closerie, croix, fontaine, lavoir, four, etc.
- Ensemble architectural (logis, fermes, fermes d'origine démolies) dont les caractéristiques doivent être préservées ou restaurées.
- Séquence urbaine / front bâti adossant (architectural) dont les caractéristiques morphologiques doivent être préservées.
- Parc, square, jardin d'accompagnement ou boisement sectoriel.
- Jardins domestiques, jardins potagers ou jardins préservés / ronds et espaces végétaux à créer ou à préserver.
- Des règles particulières s'appliquent par secteur.
- Arbres ou groupement d'arbres remarquables protégés
- Alignement d'arbres remarquables protégés
- Espaces publics urbains, passages publics
- ↔ Perspective majeure à préserver
- ↔ Point de vue majeur / ouverture sur le grand paysage à préserver



Secteur
Centre Urbain

Secteurs
Saint Sauveur - Hautpoul